

# Coronavirus (COVID-19)

## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 3 novembre 2021

Nature :  **Recommandations**  **Propositions**  **Présentation**  **Avis**

Sujet : Recommandation sur le port du masque d'intervention en milieu scolaire primaire (incluant les services de garde) sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

---

### **Considérant :**

1. La recommandation de santé publique du **19 août 2021**, relativement au port du masque d'intervention de qualité médicale en milieu scolaire primaire (incluant les services de garde) et secondaire (incluant les établissements de formation professionnelle et de formation générale aux adultes) et de l'enseignement supérieur ;
2. Que le masque d'intervention de qualité demeure une mesure de protection privilégiée comme barrière contre l'infection de COVID-19 et d'autres infections respiratoires ;
3. Que des éclosions ont émergé dans les écoles primaires de la municipalité de Baie-Comeau.


### **Nous recommandons :**

1. Que le port du masque de procédure devienne obligatoire en tout temps, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Baie-Comeau, pour toute personne présente dans une salle de classe, que la personne soit assise, ou debout, de même que dans les corridors et les aires communes, ainsi que lors des activités physiques si la distanciation ne peut être respectée, et ce, exclusivement dans tout établissement d'enseignement primaire (à partir de la 1<sup>re</sup> année et incluant les services de garde) ;
2. Que le port du masque soit obligatoire dans le transport scolaire, même pour les enfants de la maternelle, qui voyagent dans des autobus scolaires multiniveaux ;

3. Que cette mesure soit levée, notamment après qu'un retour en mode vigilance ait été observé pendant trois semaines consécutives.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda, le 3 novembre 2021.

Signature :



---

N/Réf. : 21-SP-00306-51